

**-PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 décembre 2021**

La parole aux habitants de St-Légier - La Chiésaz n'a pas été demandée.

Présidence : Jean-Luc Bürgy

La parole aux habitants n'a pas été demandée et M. Jean-Luc Bürgy, président, commence par rappeler le fonctionnement du nouveau système de vote électronique, surtout à l'attention des personnes absentes lors du dernier Conseil :

« Une 'zappette' numérotée vous est attribuée pour toute la législature mais ne vous appartient pas : vous la prenez en entrant et la rendez aux huissiers en sortant. Elle est allumée par l'huissier et doit clignoter en vert chez chacun et s'éteint automatiquement au bouclage de la séance.

Il est évidemment interdit d'utiliser une zappette d'un ou d'une autre collègue présent-e ou non.

En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, signaler au scrutateur le n° de zappette à activer ou désactiver».

Ensuite, la séance est officiellement ouverte à 17h40, à l'Aula du collège du Clos-Béguin par M. Jean-Luc Bürgy, président, qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Les membres du Conseil ont été convoqués par lettre personnelle ainsi que par avis paru dans l'édition tous ménages du journal régional « Riviera-Chablais » paru le 24 novembre 2021.

L'appel fait constater la présence de 44 Conseillères et Conseillers, président compris. La majorité absolue est fixée à 23. Dès lors, il déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mme la Conseillère Municipale et MM. les Conseillers Municipaux, les membres du Conseil, le représentant de la loi ainsi que le public qui s'intéressent aux débats et il constate l'absence de la presse.

En préambule, il rappelle que le Conseil communal respecte les nouvelles prescriptions sanitaires imposées. Pour les membres de l'assemblée, le pass sanitaire n'est pas exigé mais le port du masque est imposé en tout temps à l'intérieur du bâtiment. Une exception est faite pour les personnes s'exprimant au micro à chaque podium et il remercie d'avance les huissiers de remplacer les protections de micro après chaque intervention au podium.

Il fait remarquer que suite à la suppression de la séance de fin novembre, car le délai était trop court pour que la COFIN puisse rendre ses rapports dans les temps et avec la qualité requise, il y a beaucoup de points à traiter ce soir-là. Donc, afin d'éviter d'avoir trop faim et pour paraphraser un Conseiller fédéral, il prie les Conseillers communaux de s'exprimer « aussi longtemps que nécessaire, mais aussi brièvement que possible » !

Se sont excusés :

Andreutti Corinne, Aubert Michel, Balsiger Mathieu, Berthoud Eric, Brawand Marylène, Brunschwig Marion, Carrel Julien, Chatelain Marc, Cordonnier Philippe, de Kerchove Barbara, Heynick Mitchell, Jaquet Stéphane, Maurer Tommasina, Moser Daniel, Schneiter Frédéric, Toletti Olivier

Absents :

Bornand Martin, Brauner Stern Vanda, Zuchuat Jean

Le bureau du Conseil a reçu :

- 1 interpellation des Verts et Ouverts intitulée «Sécurité et mobilité pour nos enfants - suite»

M. le Président propose de la traiter sous point 13 (nouveau) et lit l'ordre du jour modifié :

L'ordre du jour définitif proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021
3. Communications du bureau du Conseil
4. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Guy Marti et consorts intitulé «Demande d'effectuer toute la lumière sur le service de ramonage »
5. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Marie-Claude Liechti intitulé « plus jamais ça »
6. Réponse de la Municipalité au postulat de Mmes Andreutti et Simonet intitulée « Du matériel de sport en libre-service et gratuitement »
7. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Rita Regamey «Habitants et logements St-Légier-La Chiésaz : analyse et bilan »
8. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
9. Communication de la Municipalité concernant l'avancement de la fusion
10. **PREAVIS N° 20/2021** concernant la création d'une passerelle et l'aménagement du quai d'Hauteville
11. **PREAVIS N° 23/2021** relatif à l'entretien du réseau routier - entretien et aménagements de l'accotement de la chaussée existante au chemin du Château
12. **PREAVIS N° 26/2021** concernant le remplacement des cibles du stand de Praz-Hier
13. Interpellation des Verts & Ouverts intitulée « Sécurité et mobilité pour nos enfants - suite »
14. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
15. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2021

La discussion est ouverte,

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier prend la parole et se réfère à la page 663 du PV de la séance du 8 novembre 2021 et cite :

« M. Jean-Luc Bürgy, Président annonce :

* *les résultats des élections Municipales...félicite chaleureusement les élus présents*

* *En tant que responsable...prie les Conseillers communaux de l'en excuser.*

Chers Collègues, M. Le Président,

De nombreuses études dont celles de Pascal Gygax, Professeur de linguistique à l'université de Fribourg, montrent que l'utilisation exclusive du masculin nourrit un monde androcentré. L'utilisation du masculin comme valeur par défaut déforme la réalité et nous offre la perspective d'un monde qui tourne autour des hommes.

Permettez-moi de vous rappeler que si aujourd'hui les femmes sont 30% du Conseil communal de Saint-Légier, elles seront 47% pour l'arrondissement de Saint-Légier dans la future commune ; les Blonaysannes quant à elles, seront 35,7% de leur arrondissement contre 24,5% aujourd'hui.

Merci M. le Président de bien vouloir en tenir compte aussi bien aujourd'hui que dans vos futures fonctions et d'utiliser le langage inclusif permettant aux élues de cette assemblée de se sentir concernées aussi bien par vos félicitations que par vos excuses pour le cafouillage du dépouillement ».

M. le Président en prend bonne note et fera en sorte de s'y habituer.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité (38 voix) moins 5 abstentions.

Il remercie Mme Ariane Wunderli pour la rédaction de ce PV.

3. Communications du bureau du Conseil

M. Jean-Luc Bürky, président, annonce :

- Les résultats de St-Légier-la Chiésaz lors des votations fédérales du 28.11.2021.
- Le recours déposé par le groupe EBSL contre le 2^{ème} tour de l'élection de la Municipalité a été rejeté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 17 novembre. A sa connaissance aucun recours contre cette décision n'a été déposé et l'élection de la Municipalité peut donc être considérée comme définitive.
- La réception d'une lettre de Monsieur Didier Crépon de Blonay et une autre des Jeunes Tireurs concernant le préavis 26-2021 qui seront lues lors du point 12 de la séance.
- Aux Conseillères et Conseillers élus pour la prochaine législature que lors de la séance d'installation des autorités de lundi 13 décembre, il ne sera procédé qu'à l'élection du bureau du Conseil après celle de la présidence et du secrétariat. Un préavis sera présenté le 25 janvier 2022 pour accepter quelques modifications mineures du règlement du Conseil, permettant notamment de former les commissions des finances et de gestion avec 9 membres. Toutes les commissions seront donc élues le 25 janvier.
- A la fin de la séance, il invite les Conseiller à se rendre de suite à la grande salle pour l'apéritif et le repas de fin d'année. Le certificat COVID devra être présenté aux scrutateurs ou huissiers à l'entrée.

4. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Guy Marti et consorts intitulé « Demande d'effectuer toute la lumière sur le service de ramonage ».

M. Jean-Luc Burgy, président donne la parole à l'auteur du postulat. **14 :15**

M. Guy Marti rappelle à la Municipalité et au bureau du Conseil que le postulat a été déposé par la commission ad hoc dont il se fait le porte-parole. Il n'y a pas eu de rencontre entre la commission ad hoc pour traiter la réponse et il n'a pas d'information du président de la commission et de l'ensemble des membres. Pour lui, la réponse est à l'image de la gestuelle du Municipal Epp lors de la séance du 15 février 2021. Au paragraphe 2 de la réponse de la Municipalité il est mentionné : « *Mais en premier lieu, la Municipalité regrette de voir figurer*

dans le rapport de la commission des allégations personnelles, ... ». Or du point de vue de M. Guy Marti, il n'y a pas eu d'allégations personnelles mais un membre de la commission avait annoncé qu'un bâtiment détruit avait été facturé. Personne ne lui a demandé de bien vouloir présenter les factures ou d'avoir une rencontre. Les factures exonérées de 20% ont été mentionnées par M. Guy Marti mais les documents étaient disponibles pour le Municipal. Il n'y a pas eu de nouvelles et il a fallu plus de six mois pour répondre. Lors de cette séance, les principaux griefs exprimés avaient trait au secrétariat du ramoneur, par contre aucune plainte concernant la tarification ou le mode de facturation n'avait été enregistrée dans les communes voisines. Or il n'y a pas eu de vraie enquête faite pour s'adresser aux personnes qui auraient été lésées. Il cite à nouveau la réponse de la Municipalité « *Toutefois, elles ont admis avoir reçu elles aussi des demandes de voir effectuer le ramonage obligatoire par un autre maître ramoneur* ». Il aurait été utile de mentionner les causes, sans dévoiler bien entendu. Il souligne que 8,5 mois se sont écoulés du 15 février jusqu'à la décision Municipale de la séance du 3 novembre 2021. Il cite l'art. 65 du règlement : « *Le rapport, l'étude ou le préavis de la Municipalité doit être déposé dans les six mois qui suivent la prise en considération du postulat, de la motion ou de la proposition* ».

Sans concerter la commission, il est d'avis, qu'ayant été victime de tricherie du maître ramoneur, et après avoir obtenu, par la Municipalité, le droit d'effectuer les travaux par autre ramoneur (que le président de la fédération des maîtres ramoneurs, venu effectuer le contrôle chez lui et qui a reconnu que le travail a été effectué correctement), que M. Rittener n'avait pas été dans l'esprit de ce qui doit se faire tant dans l'approche du travail que dans la facturation. M. Guy Marti aurait souhaité que la Municipalité fasse un vrai travail d'enquête qui aurait permis de revoir la convention tripartite. En ce qui le concerne, il a obtenu raison et il espère que les membres du Conseil de la nouvelle commune auront le courage de revoir ce dossier afin de ne pas laisser un monopole profiter. Il invite les membres à refuser la réponse de la Municipalité. **18.35**

La discussion est ouverte. La parole n'est plus demandée. La parole est close.

Au vote (consultatif et non contraignant), la réponse de la Municipalité au postulat susmentionné est soutenue par 21 oui, 16 non et 6 abstentions.

5. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Marie-Claude Liechti intitulée »plus jamais ça «

M. Jean-Luc Burgy, président informe que le postulat date de 2010. L'auteure ayant quitté le Conseil communal depuis de nombreuses années, il rappelle qu'elle se plaignait du manque d'eau sur les hauts de la commune (faible débit et insuffisance de pression en cas d'incendie) et posait plusieurs questions à la Municipalité quant à sa volonté et sa façon de résoudre le problème.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La parole est close.

Au vote (consultatif et non contraignant), la réponse de la Municipalité au postulat susmentionné est soutenue par 35 oui, 0 non et 8 abstentions.

6. Réponse de la Municipalité au postulat de Mmes Andreutti et Simonet intitulée »Du matériel de sport en libre-service et gratuitement«

M. Jean-Luc Burgy, président donne la parole aux auteurs du postulat.

Mme Monica Simonet prend la parole et informe que Mme Corinne Andreutti et elle-même sont satisfaites de la réponse.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La parole est close.

Au vote (consultatif et non contraignant), la réponse de la Municipalité au postulat susmentionné est soutenue par 41 oui, 1 non et 1 abstention.

7. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Rita Regamey intitulée »habitants et logements St-Légier-La Chiésaz : analyse et bilan«

M. Jean-Luc Burgy, président donne la parole à l'auteure de l'interpellation, Mme Rita Regamey :

« Je remercie la Municipalité pour ses réponses qui illustrent bien à quel point le contexte même du développement de la politique du logement est complexe et englobe :

- des enjeux techniques et énergétiques de construction,
- des enjeux politiques de développement territorial et de densification ou encore
- des enjeux sociaux d'intégration et de mixité.

La réponse Municipale à mon interpellation présente également quelques unes des dépendances étroites entre les problèmes politiques qui viennent s'imbriquer dans les questions économiques, et la chronologie des publications des nouvelles lois, normes ou PPA, PDcn, PDi, Rivelac, et autres, depuis notre PGA de 1981. Il est vrai que c'est un enchevêtrement de liaisons et d'adaptations complexes des lois et règlements qui concernent la politique du logement entre Commune, Région, Canton et Confédération.

En page 3, sur le sujet qui touche l'augmentation de notre population, il est écrit : "la Municipalité souhaite vivement revoir les bases légales régissant le développement de celles-ci" mais aussi

La fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz ainsi que la récente jurisprudence en la matière demandent à ce que ces révisions se fassent sur l'ensemble du territoire de la nouvelle commune.

J'ai pu apprécier dans sa réponse, un supplément en page 6, dont l'objet très intéressant est la démonstration que la croissance effective de la population de St-Légier-La Chiésaz est vraiment à relativiser et que l'alarmisme à ce sujet n'est pas justifié.

La nouvelle Municipalité devra donc répondre sur le plan quantitatif à un besoin de logements, mais aussi s'appliquer à trouver des solutions pour tous ceux dont la situation incertaine ou les ressources insuffisantes rendent difficile à l'excès la recherche, voire la conservation d'un logement.

Et dans cette idée, rappelons-nous la Constitution vaudoise stipule, dans son article 67 :

- "L'Etat et les communes, ... veillent à ce que toute personne puisse disposer d'un logement approprié à des conditions supportables.
- L'Etat et les communes, encouragent la mise à disposition de logements à loyer modéré et la création d'un système d'aide personnalisée au logement"...

Je poursuis en page 5 :

La municipalité considère ces évolutions favorisant la mixité entre différentes couches de la population comme positives, d'autant plus lorsqu'elles s'accompagnent de la création de nouveaux commerces de proximité. Plusieurs constructions en voie de réalisation viendront encore renforcer cette tendance.

Fabriquer des quartiers vivants, de la mixité, des activités, reste une gageure. Travailler sur la transformation structurelle du territoire ne suffit pas. Il y a 2 piliers : l'urbain et l'humain. La nouvelle Municipalité devra être très attentive afin que la standardisation des projets immobiliers ne mène pas à la généralisation de quartiers-dortoirs.

En conclusion et toujours en page 5 :

Bien que ces efforts devront être maintenus ces prochaines années, une réflexion plus approfondie au travers de la révision du/des PGA s'impose : elle devra déterminer la stratégie d'évolution future de notre population et viser un équilibre sain entre croissance et qualité de vie tout en évitant les écueils de l'égoïsme latent.

Mme Rita Regamey n'a pas de résolution.

La discussion est ouverte. La parole n'est plus demandée. La parole est close.

8. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs

M. Alain Bovay, syndic, annonce les communications suivantes :

Communication 36-2021 - Ecrite
Améliorations de la zone des Issalets - Préavis 04/2021

Communication 37-2021 - Ecrite
Crédit d'étude et construction d'une crèche garderie de 44 places « Au Lazé »
Boucllement des préavis 07/2013 et 17/2014

Communication 38/2021 - Orale
Construction de la Coop - Adaptations au projet

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La parole est close.

9. Communications de la Municipalité concernant l'avancement de la fusion 31 :10

M. Alain Bovay, Syndic informe que les autorités exécutives sont constituées, que la répartition des dicastères a été effectuée et que la population en a été informée.

Il informe également que le service des finances va quitter St-Légier et monter à Blonay la semaine suivante. Le service de l'urbanisme et du territoire de Blonay déménagera quant à lui à St-Légier au même moment.

10. PREAVIS 20/2021 concernant la création d'une passerelle et l'aménagement du quai d'Hauteville

M. Jean-Luc Bürgy, président demande à M. Roland Rapin de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire le vœu et les conclusions de la commission ad hoc.

Il demande à Mme Anne Weill-Lévy de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin lire les conclusions de la Commission des finances.

En conclusion après délibération, les membres de la commission ad hoc (unanimité) et les membres de la commission des finances de St-Légier (à l'unanimité) recommandent aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n° 20/2021.

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 1'015'000.- ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le point 5.3 du préavis.

La discussion est ouverte. 35 :42

M. Yves Filippozzi prend la parole : « A priori, le principe de la passerelle est une bonne solution. Mais cette installation est insuffisante et ne résout que très partiellement l'accès à la halte MVR pour les piétons et cyclistes. Tant le préavis que certaines réponses Municipales consignées dans les rapports nécessitent de préciser, compléter et corriger certains propos.

Point 2 du préavis : Que le GCAS ait interpellé la Municipalité sur la nécessité de faire quelque chose est tout à leur honneur. Mais si l'on souhaite mentionner les initiateurs, alors il faut être complet. Et rappeler que tant l'ATE que les Verts, l'APAR et Pro Tyalo sont régulièrement intervenus dans l'intégralité des débats relatifs au site : notamment PPA Lémanparc, PDCOM, PDRég, PPA Milavy, projet d'agglomération Rivelac, les consultations publiques sur les giratoires, etc. Il manquait systématiquement une vue d'ensemble à tous ces projets. Il convient également de citer, parmi les initiateurs, un extrait du 15 juillet 2011 de l'examen préalable du SDT relatif à la révision du PGA. Je cite : » en référence à la LAT art. 3 al. 3c et de la LCPR art. 2 al. 3, l'accessibilité par les modes doux devra être garantie, par exemple en créant des cheminements piétonniers directs et sécurisés depuis les haltes CEV ».

Avec le projet 20-2021, les lacunes les plus graves concernent :

- son raccordement au système de voiries connexes, notamment l'absence de passage continu et sécurisé pour les piétons aux croisées avec les chemins du Montéliza et du Genévrier
- le franchissement pour les pratiquants de la MA du giratoire lorsque l'on habite le secteur des chemins de la Bergerie et de la Duchesne
- les véritables pistes cyclables attendues depuis ... le plan directeur cantonal de 1986 dans un site affichant une telle densité de TIM, en particulier pour le franchissement des giratoires.

Quant à la voie verte évoquée dans le rapport de la commission ad hoc, force est de constater qu'aucun des innombrables et récents dossiers d'enquête des PAs qui tiennent lieu d'AT n'en mentionne l'existence !

Point 3 : Plusieurs oppositions au parking "FEVI" ont démontré qu'aucune installation autre que ferroviaire ne peut être planifiée sur le site. Prétendre que les exigences des services cantonaux ont conduit à réduire à néant les efforts Municipaux témoigne du peu de sérieux mis dans cette étude. En connaît l'existence du mur au bout du chemin, mais on fonce dedans tête baissée !

Pour s'en convaincre, voyons en quoi l'installation n'est pas conforme à la destination de la zone. On cherche en vain en quoi un parking provisoire pour la Fête des Vignerons 2019 en zone agricole relève d'une implantation imposée par sa destination. D'une part, la commune de Saint-Légier - La Chiésaz fait partie des communes frappées de surdimensionnement de leur zone à bâtir. Ainsi, affaiblir encore l'emprise de la zone agricole sans avoir préalablement conduit une procédure de révision du PGA constitue de toute évidence une violation des principes d'utilisation mesurée du sol et de coordination.

D'autre part, aucune référence n'est faite aux P+R existants des gares voisines de Saint-Légier-Gare et de Blonay, dont nous ne connaissons aucun élément de gestion. Lors de nos deux visites, de nombreuses places étaient inoccupées, et plusieurs usagers pratiquaient le P+P, soit un échange modal voiture-voiture, activité diamétralement opposée à la multimodalité voiture-TC pour laquelle sont planifiés les parkings en question. Dans de telles conditions, le projet ne justifie évidemment aucune dérogation aux art. 24a LAT et 81 LATC.

Même si ce n'est pas l'objet du préavis, la mention d'un concept Parc & Rail mérite un commentaire. Il y a une différence fondamentale entre le parking existant et l'installation multimodale contemporaine que représente un P+R.

Voici une liste non exhaustive de mesures de gestion d'un P+R, impératives pour rendre crédible la planification d'une telle installation :

- A quelle fréquence y a-t-il eu des sondages dans la population quant au besoin en P+R ?
- Les usagers correspondent-ils au public-cible ?
- Qui profite du P+R ?
- Quelle est la proportion d'abonnés par rapport aux usagers occasionnels du P+R ?
- Quelles sont les conditions imposées pour bénéficier du P+R ?

- Comment est effectué le contrôle que les usagers proviennent effectivement d'un secteur mal desservi par les transports publics ?
- Quelles mesures permettent d'éviter l'utilisation du P+R comme parking public urbain bon marché ?
- La politique tarifaire favorise-t-elle réellement l'utilisateur du P+R ?
- Le faible prix n'incite-t-il pas certains à se rendre à la gare en voiture alors qu'ils pourraient prendre les transports publics en amont ?

Dans les faits, le parking actuel n'est rien d'autre qu'une offre supplémentaire de stationnement TIM dans une commune où la mobilité relève essentiellement du tout-à-l'automobile. Cette situation n'est pas conforme à l'objectif de mise sur pied d'égalité des modes de transport tel qu'il ressort de la mesure A23 du plan directeur cantonal.

Point 4.2 : Des objectifs de protection du site ressortent du droit en vigueur.

L'endroit où doivent prendre place les nouvelles installations est situé entre deux collines protégées, colloquées en zone de verdure dans le plan des zones actuellement en vigueur (1983). Le règlement sur la police des constructions précise que dite zone est inconstructible. Le plan directeur communal de 2003, quant à lui, renforce la protection du site. Non seulement la protection des collines est confirmée, mais leur site entier est significativement élargi, figurant dans sa totalité en tant qu'espace vert à protéger. Le simple fait que cette maille de paysage jouxte à celle du site historique du Château d'Hauteville justifie pleinement ces objectifs de protection.

Dans de telles conditions, comment la muni justifie-t-elle l'absence d'un concours de projet ? De plus, sachant que le coût de construction d'une telle passerelle varie significativement en fonction des matériaux choisis, comment la Municipalité justifie-t-elle de n'avoir pas imposé au mandataire le recours au bois (de la commune - évidemment), matériau renouvelable au bilan carbone excellent, et choix statistiquement le meilleur marché ?

Mme Marie-France Vouilloz Burnier prend la parole : 45 :00

« Je suis très surprise, en lisant ce préavis, de voir que la construction du quai a fait l'objet d'une convention forfaitaire avec les MVR et qu'un montant de CHF 245'000.- a déjà été dépensé avant même que les travaux de la construction du quai de la gare d'Hauteville ne soient portés à l'attention du Conseil communal. J'aimerais rappeler ici les travaux importants qui ont été faits par la commission de gestion aussi bien pour le rapport qu'elle a fait en 2018 que pour le rapport qu'elle a fait en 2019 sur les années 2017 et 2018 concernant le respect des compétences du Conseil communal en matière financière. Effectivement la commission de gestion avait déjà relevé qu'à de nombreuses reprises la Municipalité avait présenté des préavis dont les travaux avaient été réalisés avant même la présentation des préavis au Conseil communal.

C'est le préavis 6-2015 concernant l'assainissement des passages à niveau du MVR, et 18-2017 concernant le crédit d'étude sur le redimensionnement de la zone à bâtir et enfin c'est la communication de la Municipalité concernant le préavis 6-2018 qui indique que des honoraires ont été engagés pour le site stratégique avant même que le préavis ne soit présenté au Conseil communal.

La Commission de gestion s'est adressée à plusieurs reprises à la Municipalité sur ce problème-là et a fait remarquer tout de même que les compétences du Conseil sont de réelles compétences et elle avait demandé précisément que la Municipalité veuille bien les respecter. On se rend compte aujourd'hui ici, qu'avec ce nouveau préavis, une nouvelle fois les compétences du Conseil communal sont bafouées par la Municipalité pour une partie du préavis évidemment. Je trouve que c'est tout à fait regrettable ». 48 :00

M. le Syndic répond qu'il aurait été intéressant d'entendre les membres des commissions ad hoc et des finances qui soutiennent le projet et ont compris l'opportunité saisie par la Municipalité pour réaliser ce quai et obtenir des subventions de l'OFT pour un quai qui n'entraîne pas du tout dans les normes et pour lequel l'OFT a accepté d'entrer en matière dans un temps record en vue de la FEVI. La Municipalité a donc saisi cette opportunité qui ne pouvait se présenter qu'une fois, certes avec un certain danger étant donné que les accords avec les MVR stipulaient : « *Sous réserve de l'acception Conseil communal* ».

Il prend note que M. Yves Filippozzi reconnaît que cette passerelle, qui se joint au quai, offre un certain avantage. Il est d'avis que les habitants du Ch. de Milavy seront contents de disposer de ces installations.

Un courrier a été adressé à la DGMR pour demander la création d'une voie verte suite à une entrée en matière de la ville de Vevey pour rejoindre la halte du Château d'Hauteville, puis de pouvoir traverser en site propre sous la route cantonale et de se retrouver sur le Ch. du Pré-au-Blanc, pour ensuite aller vers la Veyre Derrey, puis descendre sur Gilamont et pouvoir se raccorder au développement de la mobilité douce développée par Vevey. Une rencontre avec la DGMR a eu lieu. L'OFROU a également été d'accord d'entrer en discussion pour obtenir une participation financière. Une pré-convention a été établie afin de travailler de manière cohérente. Il faut aussi prendre en considération l'intérêt régional de l'agglomération concernant la vision régionale en matière de mobilité. Il n'y a pas de doute, qu'avec une connexion de 8 min depuis Vevey et d'autres possibilités verticales et horizontales, cela permettra une vraie avancée qui répond à une demande, au vu du nombre d'emplois dans ce secteur.

52 :45

M. Claude Schwab prend la parole et souhaite plaider coupable car il avait dû, à l'époque, défendre le préavis sur les passages à niveau. Il y avait en effet un délai impératif de l'OFT pour obtenir des subsides intéressants. Donc, il a fait de la « *real politique* » et a préféré ne pas temporiser pour permettre de faire une dépense bien moindre que si les prérogatives du Conseil communal avaient été scrupuleusement respectées. Ceci dit, quand la Municipalité prend ce genre de décision pour un objet qui doit être fait, elle doit aussi assumer d'abord, quitte à recevoir la plainte du Conseil.

M. Gregory Bovay. Lui-même, en tant que Président de la commission ad hoc, de même que les membres, ont été convaincus par le projet présenté par la Municipalité qui allait dans le bon sens, celui voulu par M. Yves Filippozzi. Concernant le bois, la question a été posée mais le préavis n'aurait pas eu le même coût et cela n'aurait pas été du bois de la commune vu la gestion communale durable des forêts. Ce préavis est aussi un magnifique point de départ pour le développement d'une mobilité douce et multimodale. 56 :15

M. Yves Filippozzi insiste que statistiquement la solution du bois est la meilleure marché (cf statistiques constructeurs de la Confédération et de l'Etat de Vaud). Il est architecte constructeur au bénéfice de 40 ans d'expérience et confirme cette vision statistique. Il s'étonne que l'on ne souhaite pas construire meilleur marché. Il ajoute que ce n'est pas à lui de défendre cet élément-là mais lors de construction de la Halle des Fêtes de Praz Dagoud, il n'y a pas eu un mm³ de bois qui ne vient pas des forêts de St-Légier. Avec des procédures ouvertes de marché public, les travaux pour les deux grands CFC (proche d'un demi mio) pour la maçonnerie et la charpente ont été attribués à des entreprises dont le siège est à St-Légier.

M. Thierry George, Municipal a étudié la passerelle en bois dès l'instant où l'étude avec passerelle de 2,5 m largeur a démarré. Les discussions avec la DGMR ont ensuite porté la passerelle à 3 m puis à 3,5 m. Dans cette étude à 3,5 m., l'ingénieur a mentionné qu'il y aurait des problèmes de statique, de durabilité et de prix. Donc, ils en sont revenus à une solution plus cohérente par rapport aux besoins. Il faut aussi prendre en considération qu'en-dessous de la passerelle, il y a une route en partie cantonale avec aussi des demandes, notamment par rapport à la hauteur des véhicules spéciaux, aux risques de dégradations et de choses qui tomberaient sur la route.

M. Yves Filippozzi reprend la parole et cite l'exemple du Kappelbrücke à Lucerne qui a été construit en 1333, ceci pour illustrer que la durabilité de constructions en bois n'est pas

dérangeante. Il en est de même pour les chalets de l'arc alpin datant des 17^e et 18^e siècles et qui tiennent parfaitement.

La parole n'est plus demandée. La parole est close.

Au vote, le préavis Municipal n°20/2021 est accepté à la majorité (34 voix) moins 4 avis contraires et 5 abstentions.

11. PREAVIS 23/2021 relatif à l'entretien du réseau routier - entretien et aménagements de l'accotement de la chaussée existante au chemin du Château

M. Jean-Luc Bürgy, président, demande à M. Jean-Daniel Plattner de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission ad hoc.

Amendement proposé :

- Mettre en œuvre tout moyen utile pour réduire la vitesse du transport individuel motorisé et la rendre compatible avec la sécurité de la mobilité active, comme par exemple la limitation à 30 km/h ou la zone à priorité piétonne ;

En conclusion après délibération, les membres de la commission ad hoc (à l'unanimité) recommandent aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions amendées du préavis n°23/2021

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Mettre en œuvre tout moyen utile pour réduire la vitesse du transport individuel motorisé et la rendre compatible avec la sécurité de la mobilité active, comme par exemple la limitation à 30 km/h ou la zone à priorité piétonne ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 134'600.- ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le point 5.3 du préavis.

Il demande à M. Alain Vionnet de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin lire les conclusions de la Commission des finances.

En conclusion après délibération, les membres de la commission des finances de St-Légier (à l'unanimité) recommandent aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°23/2021.

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 134'600.- ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le point 5.3 du préavis.

La discussion est ouverte.

M. Thierry George, Municipal attire l'attention sur l'incohérence qu'il y aurait à voter l'amendement. La zone à priorité piétonne est définie comme une zone avec les véhicules, les piétons et les vélos qui se trouvent sur la même voie de circulation. Dans ce cas-là, il n'est pas utile de voter le préavis vu que l'idée est de faire un trottoir pour protéger les piétons, alors que la zone à priorité piétonne les remettrait sur la route.

La possibilité de limitation à 30 km/h n'existe pas dans le canton de Vaud car c'est la DGMR qui règle ceci. Pour avoir un 30 km/h « Bordiers autorisés », il faut avoir des particularités pour que le canton de Vaud l'autorise, soit se trouver dans un environnement urbain avec des centres commerciaux, et que l'unique moyen d'arriver aux bâtiments est de passer au travers d'une zone

piétonne. On n'en est pas là dans ce cas et le bureau technique et M. C.-A. Droz ont rappelé que les habitants du quartier, qui ont été reçu par la commune, ont préféré rester avec un accès « Bordiers autorisés » plutôt qu'un 30 km/h car les deux options ne sont pas compatibles. **1 :10**

M. Claude Schwab intervient au nom de commission et souhaite défendre la cohérence de cet amendement car la commission a prudemment mentionné « comme par exemple » ce qui signifie qu'il y a possiblement d'autres moyens. Il mentionne également qu'il y a de toute façon un problème à résoudre à terme car il s'agit de faux « Bordiers autorisés » étant donné qu'en arrivant de chemins latéraux il n'y a pas de signalisation « Bordiers autorisés ».

La parole n'est plus demandée. La parole est close.

Au vote, l'amendement du préavis Municipal n°23/2021 est accepté à la majorité (22 voix dont le président) moins 21 avis contraires et 1 abstention.

M. le Président donne lecture du préavis amendé :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Mettre en œuvre tout moyen utile pour réduire la vitesse du transport individuel motorisé et la rendre compatible avec la sécurité de la mobilité active, comme par exemple la limitation à 30 km/h ou la zone à priorité piétonne ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 134'600.- ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le point 5.3 du préavis.

Au vote, le préavis Municipal n°23/2021 est accepté à la majorité (31 voix) moins 7 avis contraires et 4 abstentions.

12. PREAVIS 26/2021 concernant le remplacement des cibles du stand de Praz Hier

M. Jean-Luc Bürgy, président, donne lecture des lettres de M. Crépon et des Jeunes Tireurs. Il demande ensuite à Mme Rita Regamey de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission ad hoc. Elle commence par faire ses excuses à M. Peter Nairn qui lui avait demandé de rajouter dans le rapport : 80 membres dont 50 actifs et 30 licenciés. Elle donne ensuite lecture des conclusions de la commission ad hoc. **1 :19**

Il demande à M. Roland Rapin de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la Commission des finances.

En conclusion après délibération, les membres de la commission ad hoc (majorité moins 1 voix) et les membres de la commission des finances de St-Légier (2 pour, 1 voix contre, 1 abstention) recommandent aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°26/2021.

- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 45'000.- au maximum ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir cet investissement sur une durée d'un an au maximum ;
- Classer la motion déposée par le Groupement des Indépendants lors de la séance du 8 novembre 2021, intitulée : « Pour le respect des compétences Municipales pour le remplacement des cibles électroniques du stand de Praz-Hier »

La discussion est ouverte.

Mme Monica Simonet prend la parole : **1 :25** « Je suis, perplexe devant ce préavis minimaliste. Je le ressens comme un affront.

Les membres des commissions ad hoc et des finances l'ont traité bien qu'il ait été déposé hors délais. Ils ont dû fournir un travail important et établir leurs rapports en un temps record. Chapeau pour la qualité de leur travail et merci pour toutes les informations supplémentaires que nous avons reçues. Il me manque encore :

- 1) Des informations concernant la vision d'ensemble des installations de tir à disposition des habitants de nos deux communes
- 2) Une statistique de l'utilisation des diverses installations
- 3) Des informations concernant la répartition des soutiens financiers aux 22 sociétés de notre commune et ceci en relation avec le nombre de leurs membres actifs

Dans le rapport de la commission ad hoc nous apprenons que le matériel a déjà été commandé. Cette information aussi aurait dû figurer dans le préavis. Et, ce n'est à mon avis pas acceptable que le Municipal en charge du dossier brandit la menace d'une faillite de la société des Jeunes Tireurs en cas d'un refus du préavis.

J'avais déjà dénoncé le fait que la Municipalité nous considère comme une caisse d'enregistrement tout récemment, lors du traitement du préavis 18-2021 concernant la demande de crédit complémentaire pour la construction de l'Espace Régional des Pléiades. Le même Municipal Gérald Gygli, délégué pour ces deux affaires, nous avait alors présenté des excuses. Mais à quoi servent des excuses si elles ne sont pas suivies d'une amélioration ?

Que faire ? Donner un signal fort en refusant l'entrée en matière ou refuser ce préavis en sachant que la société des Jeunes Tireurs pourrait en pâtir ? Une solution financière pourrait-elle dans ce cas être trouvée ? Un mécène se trouver-t-il par hasard dans la salle ?

Chers collègues, **je propose formellement de ne pas entrer en matière et de renvoyer ce préavis à la Municipalité pour complément** ».

La discussion sur l'entrée en matière, soit sur la forme et pas sur le fond du préavis, est ouverte

Mme Anne Weill-Lévy est d'avis que ce préavis est la quintessence de tout ce qu'il ne faut pas faire. Ce qui la dérange est la notion « d'urgence » car le problème est connu depuis longtemps et elle ne voit pas d'urgence. Il y a aussi la lecture d'un courrier de bisbille entre les différents membres, ce qui n'est pas le problème du Conseil communal et elle ne conçoit pas la collégialité de cette manière-là.

C'est effectivement hors délai et la question a été soulevée par les membres. Certes, il s'agit d'un montant inférieur à CHF 50'000.- qui aurait pu faire l'objet d'une décision Municipale mais il y eu une intervention et dès lors cet argument n'est plus valable. Il s'agit d'un préavis minimaliste qui fait de la société des Jeunes Tireur, une victime, tout comme les membres de la commission et de Mme Rita Regamey, qui a rédigé le rapport. La moindre des choses serait une reconnaissance de la Municipalité, comme dans d'autres cas, que le Conseil communal est pris en otage, à titre de simple caisse d'enregistrement.

1 :30 :33

M. Dominique Epp, Municipal prend la parole «Puisque tant les 2 courriers de membres de la société que le rapport de la commission des finances me mettent personnellement en cause, je n'ai pas l'intention de m'esquiver.

Par leurs attaques dans leurs 2 courriers sur votre serviteur, manifestement télécommandées puisque datées des 2 et 5 décembre, les Tir-Bossettes font honneur à leur surnom en se trompant manifestement de cible !

Je tiens donc à préciser les points suivants :

- Je n'ai jamais été contacté, ni par M. Dévaud, secrétaire, ni M. Cornioley, Président de cette société
- Contrairement à ce que relève le rapport de la commission des finances en point 2, 2^{ème} paragraphe, affirmant qu'aucun contact n'a eu lieu, je proposais par courriel du 6 juin 2021 à M. Crépon de nous rencontrer. Je n'ai pas reçu de réponse, ce dont j'ai informé la Municipalité. M. Gérald Gygli nous avait alors répondu que l'intéressé était en vacances à l'étranger. Durant l'été, j'ai fortuitement croisé ce monsieur sur un parking en lui rappelant que nous devons nous voir sans qu'il y ait eu de suite concrète.
- Fin juillet, je recevais un message municipal m'informant qu'il nous fallait prendre en charge ces coûts, me donnant alors la nette impression que l'on me demandait d'effectuer un travail alibi.

- *Fin août, j'ai dû subir une intervention chirurgicale lourde puis ai été en arrêt de travail durant les mois de septembre et octobre.*
- *La communication municipale informant des engagements financiers pris est datée du 28 septembre 2021, soit pendant mon absence forcée.*

J'ai soudain l'impression de vivre une inversion des rôles : Dans mon esprit, il appartient au demandeur d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour parvenir à ses fins. Dans ce cas de figure, il revenait au Municipal des sociétés locales, jamais contacté par cette société durant ses 10 ans à ce poste, de venir à la quête d'informations.

En ma qualité de responsable des sociétés locales, j'ai toujours œuvré dans leur intérêt, sachant combien elles sont essentielles au maintien de la vie sociales dans notre commune. Mais pour assumer cette tâche, je dois avoir le contact avec elles, ce qui n'a manifestement pas été le cas pour cette société ».

1 :34

M. Guy Marti a l'impression de se trouver dans une cour d'école ! Il est d'avis qu'il serait plus opportun d'avoir un raisonnement de personne responsable. En effet, il s'agit d'une société locale, et ce qui s'est passé a bien été retranscrit dans les rapports. Il ajoute que ce n'est pas la première fois que des rapports sont établis hors délais, pour des montants bien plus élevés que CHF 45'000.-. Il invite donc à ouvrir la discussion et traiter ce préavis.

La parole n'est plus demandée. La parole est close.

Au vote concernant l'entrée en matière sur le préavis Municipal n° 26/2021, ce dernier est accepté à la majorité (23 voix) moins 19 avis contraires et 1 abstention.

La parole sur le préavis est ouverte,

Mme Rita Regamey prend la parole : *« le problème de la double casquette :*

Un élu Municipal siège au sein d'une association ? Quoi de plus banal ? Et pourtant, le conflit d'intérêt menace... Pour que cette double casquette ne finisse pas en migraine, quelques règles de cloisonnement entre les deux fonctions s'imposent, bien que ce soit artificiel de cloisonner le monde associatif et celui de la commune parce que nombre d'élus locaux ont commencé par être des acteurs du monde associatif, quand le mouvement ne s'est pas fait dans le sens inverse. Et que dire en son temps des engagements avec la société "Les Jeunes Tireurs" et dans la commune des Paul Renaud, Daniel Rübli, Charles Furrer, Jacques Ducraux, et bien d'autres. Ce n'est pas illégal et il ne me paraît pas justifié que le seul fait d'occuper une fonction de Municipal au sein de la commune soit de nature à représenter un intérêt personnel ou matériel pour ce préavis soumis au Conseil.

Mais ce peut être délicat si de strictes mesures de prudence et une très bonne communication ne sont pas respectées ... c'est fortement Conseillé de suivre la procédure, de respecter les délais, de communiquer, on en a largement parlé...

Juridiquement

Il faut faire la différence entre un intérêt personnel qui entraînerait la récusation et un intérêt collectif qu'un Municipal, lui-même membre d'une société sportive, se doit de porter publiquement. C'est de l'intérêt de la commune de conserver son patrimoine sociétal et sportif en bon état, et c'est tout à fait normal de le faire devant le Conseil, librement et sans devoir se récuser.

... Il faut également ajouter qu'à l'art. 57 de notre règlement, (et 59 du règlement de Blonay), que comme le précise l'Art. 40 de la Loi sur les Communes que je lis point 4:

le règlement du Conseil peut instituer un registre des intérêts, mais rien sur ce point dans nos règlements. Alors que le registre des intérêts, consiste en une obligation de signaler ses liens d'intérêts, un registre dans lequel sont enregistrés et mis à disposition du public les liens particuliers qui rattachent les membres des Conseils communaux, des Municipalités, à des intérêts privés ou publics.

La transparence renforce la confiance des citoyens et La Commune doit mettre ces informations sur son propre site et les tenir à disposition.

Et que dire du préavis d'urgence, dont le traitement est totalement absent de notre règlement du Conseil... ?

Conclusion

Le caractère pionnier en son temps de toute une équipe de sportifs amateurs, passionnés, fait appel ici à la question de la dimension mémorielle de nos espaces locaux. On peut même faire facilement recours à la notion de "petit patrimoine" (ie fontaines, cloches, etc.). La société des Jeunes Tireurs a un siècle, avec des résultats époustouflants depuis des décennies et on peut l'associer au « petit patrimoine ».

Praz-Hier pour notre commune c'est la perception d'une histoire et d'une mémoire, au même titre que les foires et marchés, les jeunesses campagnardes, la salée au sucre ou au vin cuit, le papet vaudois, la verrée, les milices vaudoises, les femmes paysannes.

Faut-il envisager Praz-Hier comme un héritage à entretenir, un élément du petit patrimoine villageois à soutenir ou encore l'objet d'une revitalisation régulière des installations, à inscrire dans les budgets ? Histoire à suivre... prochain objectif, 2022

Pour ce soir je vous engage à soutenir les conclusions de ce préavis.

PS : ne pas oublier de remercier les Conseillers communaux qui ont bien voulu "séancer" et rapporter au dernier moment, et montrer par leur engagement de Conseiller, même dans des circonstances un peu extrêmes ».

1 :42 :40

M. Guy Marti souhaite mentionner des points importants pour la suite. Il trouve que la motion du 8 novembre est déplacée car il la voit plus sur un axe politique à l'encontre d'un ancien membre, que sur une vision pour une aide à une société locale. L'esprit à avoir ce soir doit être sensé pour le bien de la société de tir, ce qui lui permettra de continuer à avoir son rôle social et éducatif. Concrètement, de permettre à des personnes jeunes et moins jeunes, d'effectuer leur hobby avec de beaux résultats cantonaux et nationaux. Il s'agit d'une dépense de CHF 45'000.- pour soutenir la vie associative de la commune, tout comme les aides effectuées pour les autres clubs sportifs, la culture, et d'autres éléments qui font partie de la vie associative. Cette aide est nécessaire pour la société de tir et doit passer outre l'aspect politique et les griefs de personnes. Il rappelle que la société est allée chercher de l'argent de diverses manières. Il encourage donc à soutenir ce préavis.

M. Arnaud Janin **1 :44** annonce, avec humour, que le 400^e anniversaire de Molière aura lieu prochainement et qu'il est important de marquer cet événement :

*Quel est ce pataques pour un stand de tir ?
Il faut vite voter, il faut vite investir,
Et agir sans délai, Praz d'Hier va mourir ?
Un préavis bâclé, des procédures malmenées
Données dissimulées, obscurs liens d'intérêt
Diantre, n'en faut-il pas plus pour crier au scandale ?
Faire sonner le tocsin, invoquer la morale ?
Parler de coup tordu, de sombre bidouillage,
De l'enfumage, le pire, empire du copinage*

*Il appert que ces mœurs déjà par le passé
Ont franchi notre enceinte, ont eu droit de cité,
Serions-nous bien légers au cœur de St-Légier ?*

*Mais bah gardons raison et soyons magnanime
Si de fines gâchettes nous invitent à agir
C'est par passion ardente, c'est par amour du tir,
Oui taisons sans broncher ces trop vaines critiques
Le quidam ignore tout des plaisirs balistiques
La caresse des croupes des crosses de carabines
Et le parfum de poudre dans les champs de glycines
Les viriles effusions lorsqu'on est dans le mille*

Vraiment c'est trop idiot mais pourquoi je ferraille

*Il est temps d'aller faire bombance et ripaille
Et pourquoi tant de fiel, c'est le temps de Noël
C'est le temps des cadeaux, de l'encens et du miel
Ce n'est point péché ou alors que véniel*

*Un peu de retenue, il nous faut être sage
A la docte assemblée, redonner bon visage
Ne pas manquer la cible et répondre au message
Remettre le Gygli au milieu du village*

*A mon maître Molière je veux dire ceci :
Entre nous, je suis prêt à prendre les paris
Le peuple gronde mais, quelle sera la riposte ?
Cette histoire va passer comme une lettre à la poste*

Arnaud Janin, 10.12.2021

1 :48

M. Roland Rapin comprend l'intervention de M. Dominique Epp, Municipal mais la commission des finances a relaté ce qui s'est dit en commission.

Il ajoute qu'il y a quelques soucis au niveau juridique avec ce préavis, qui est très lacunaire. En effet, la commission des finances s'est demandée qui est propriétaire des cibles qui doivent être remplacées. Nulle part dans le préavis, il est mentionné qui est propriétaire du stand, du matériel, ce qui est le plus important. Via les comptes, il apparaît que la commune est propriétaire du stand mais cela ne veut pas dire qu'elle est propriétaire des cibles. La façon dont a été construite la démarche pour remplacer ces cibles, laisse à penser que c'est la société qui en est le propriétaire, or ce n'est pas le cas. Pourquoi avoir demandé à la société de faire cette démarche auprès de l'entreprise ? Il semble que c'est uniquement pour avoir l'opportunité de recevoir une subvention du Fonds vaudois du sport. On constate donc que le règlement du Fonds vaudois du sport a été contourné pour obtenir une subvention car une commune ne peut pas en recevoir. Cela ne lui paraît pas normal de la part d'une Municipalité, d'autant plus que cette subvention est de CHF 10'000.-.

Il pose une 2^e question, à savoir qui va être propriétaire des cibles ? logiquement, si c'est la société qui a contracté l'achat de ces cibles, c'est elle qui va en être le propriétaire. Rien n'est mentionné dans le préavis quant à ce que cela va impliquer, notamment au sujet du renouvellement, de l'entretien.

Une possible faillite de la société est mentionnée si les CHF 45'000.- ne lui sont pas versés. Comment se fait-il que quelqu'un qui n'est pas propriétaire du matériel puisse tomber en faillite si les CHF 45'000.- ne lui sont pas versés. Serait-il envisageable que la Municipalité ou la commune donne un prêt à la société au cas où le préavis est refusé ? La COFIN pourrait intervenir pour gérer cette question.

Donc il voit trois raisons pour dire non à ce préavis :

- 1/ le côté lacunaire sur les aspects juridiques
- 2/ le fait de contourner le règlement du Fonds vaudois du sport
- 3/ le préavis ne mentionne pas qui va être propriétaire de ces cibles

Au final, il se dit que si le préavis avait été une demande de crédit de CHF 70'000.- pour le renouvellement de ces cibles, il aurait passé comme une lettre à la poste !

M. Gregory Bovay fait remarquer que cela fait 45 min. que le Conseil est en train de parler de CHF 45'000.-. En tant que Président de la commission ad hoc il s'est rendu à la séance fixée par le bureau du Conseil, qui est le garant du règlement du Conseil. La commission a fait son devoir et ce jour, il a l'impression que les Conseillers sont malmenés pour des problèmes qui sont du ressort de la Municipalité. Finalement, ceux qui en pâtissent sont les membres de la société des Jeunes Tireurs. Il invite le Conseil à voir l'intérêt général, c'est-à-dire une société centenaire qui n'a jamais rien demandé, alors que chaque année la Municipalité prévoit des subventions et des aides pour les sociétés locales dans le budget, dont ces dernières ont besoin et utilisent à bon escient. Or là, le Conseil utilise son temps pour quelque chose qui devrait être assez naturel. Il réitère la remarque faite précédemment que si la Municipalité était venue avec un préavis de

CHF 70'000.-, cela aurait passé comme une lettre à la poste. Il invite donc le Conseil à soutenir le préavis.

M. Guy Marti dépose l'amendement suivant :

- Octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.- au lieu de CHF 45'000.-

La parole n'est plus demandée. La parole est close.

Au vote, l'amendement du préavis Municipal n°26/2021 est refusé à la majorité (13 oui), 28 avis contraires et 1 abstention.

Au vote, le préavis Municipal n°26/2021 est accepté à la majorité (26 voix) moins 15 avis contraires et 1 abstention.

M. Gérald Gygli, Municipal transmet les remerciements de la Société de tir. 2:02

13. Interpellations des Verts & Ouverts intitulée : « Sécurité et mobilité pour nos enfants - suite »

M. Jean-Luc Bürgy donne la parole à Mme Sarah Lisé.

Séance du Conseil Communal de Saint-Légier-La Chiésaz du 10 décembre 2021

Interpellation du groupe Verts et Ouverts :

Sécurité et mobilité pour nos enfants – suite

Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Suite au postulat déposé le 26 octobre 2020, concernant les problèmes de mobilité autour de la crèche-garderie du Pain d'Épice, la municipalité avait rapidement réagi à la problématique du parcage de vélos, ce qui était fort appréciable. Cependant, la deuxième partie de mon postulat concernait un plan de mobilité. La municipalité s'était engagée à faire une étude de mobilité, qui selon les dires de M. Epp relatés dans PV de la séance du 15 février 2021, venait de démarrer en février, avec le souhait de le mettre si possible à l'enquête avant l'été de cette année.

Je reviens sur cette question, car, fréquentant au quotidien la crèche-garderie en question, je peux témoigner d'une situation particulièrement préoccupante pour les familles qui se déplacent à pied (et en vélo), et ce surtout en cette saison hivernale lors de laquelle les déplacements se font régulièrement de nuit. Entre parking à traverser, manque de passages piétons, manque de trottoirs, visibilité limitée à certains endroits, manque d'éclairage sur l'un des « cheminements conseillés » ou encore manque d'accessibilité poussette sur l'autre cheminement piéton, le parcours entre la crèche-garderie et la route des Deux-Villages est semé d'embûches.

N'oublions pas que nous nous situons ici au centre du village, entre les écoles, crèches, terrains de sports et commerces. Est-il acceptable que la mobilité pédestre (et cycliste) y soit autant périlleuse, surtout pour des enfants ? Le groupe des VO serait intéressé d'entendre la municipalité sur la nature des projets pour cette zone, qui nous l'espérons seront traités rapidement, avant qu'un accident ne se produise. Et, en prenant en considération les deux préavis de ce soir concernant la mobilité, nous aimerions, de manière plus globale, vous entendre sur l'état des lieux des plans de mobilité au niveau communal.

Je souhaite recevoir une réponse écrite, pour laquelle je remercie d'avance la municipalité.

Pour le groupe des Verts et Ouverts,
Sarah Lisé

M. Dominique Epp, Municipal 2 :05 rectifie et précise qu'un plan de mobilité n'est pas mis à l'enquête. Il y a par contre eu une étude de mobilité faite dans le secteur, notamment l'école de Clos Béguin et qu'elle incluait aussi le secteur de la crèche-garderie. Les conclusions de cette étude ont partiellement convaincu la Municipalité, qui a conclu qu'une décision définitive sur les mesures à mettre en œuvre seront prises par la future autorité.

Mme Sarah Lisé demande une réponse écrite pour la deuxième partie de son intervention concernant un état des lieux des plans de mobilité pour la future commune.

14. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Propositions individuelles et divers

M. Claude Schwab mentionne que lors d'une séance précédente du Conseil communal de Blonay, la Municipalité a fait une communication concernant la rétrocession d'une somme d'env. CHF 33'000.- non dépensée par le Fonds culturel. Il suppose que St-Légier a touché quelque chose d'assez proche. Il pose donc la question si la Municipalité veut passer ce montant dans les Pertes et Profits des comptes 2021 ou profiter de l'occasion pour constituer un Fonds pour une véritable politique culturelle de la nouvelle commune.

Mme Rita Regamey souhaite proposer de réaliser un règlement qui permettrait que chaque fois que la commune construit avec des maîtres d'état, un certain pourcentage serait attribué pour la culture et utilisé, par exemple pour de grandes mosaïques, des sculptures, etc.... Quand il est difficile de se décider pour une œuvre, cela pourrait entrer dans le Fonds culturel également. Cela permettrait aussi à la commune de constituer un certain patrimoine artistique et culturel intéressant, de donner la possibilité à des artistes et de mettre des concours en place. Certaines communes le font, comme Yverdon qui a un excellent règlement.

M. Thierry George, Municipal informe qu'un montant sera ristourné de la part du Fonds Culturel Riviera. Une séance à ce sujet a eu lieu le soir précédent et Blonay a eu l'information un peu avant. Il a été demandé aux communes que l'argent reste dans la culture et la nouvelle Municipalité aura tout le loisir d'étudier la possibilité de faire un Fonds culturel communal ou pour le mettre dans le Fonds pour les peintures Béguin, etc..

M. le Président prend la parole : « Comme il s'agit de la dernière séance du Conseil de St-Légier, j'aimerais prendre congé et saluer les plus anciens membres de ce Conseil. Naturellement le choix est arbitraire et j'ai choisi de m'arrêter au siècle dernier, c'est-à-dire plus de 25 ans de Conseil communal ! :

Mme Rita Regamey,

- Entrée au Conseil en 1994 à l'époque de Léman Parc et du début de la proportionnelle
- Première femme élue à la présidence de notre Conseil communal en 1998
- Première femme de St-Légier assermentée au Grand Conseil en 2000 et élue en 2002.
- Auteure de nombre de propositions à notre Conseil
- Elle ne quitte pas totalement la scène politique mais elle manquera sûrement à notre Conseil.

Merci Rita

M. Guy Marti

- Élu au Conseil en 1996, il a participé à de nombreuses commissions dont la COGEST
- Puis élu président du Conseil communal en 2008 puis 2009 ; il fut également président des Libéraux à cette époque.
- Auteur de nombreuses interventions, il a fait ramer quelques Municipaux, à défaut de les faire ramoner...

Merci Guy

M. Pierre-Alain Besson

- Élu au Conseil en 1994, voire avant car je n'ai pas d'archives plus longues et il est modeste, il a sauté une législature au début des années 2000 mais accumule nettement plus de 25 ans de Conseil.
- Il a participé à de nombreuses commissions dont la COGEST et est intervenu toujours avec humour et bon sens au sein de notre Conseil.

Merci Pierre-Alain

M. Alain Vionnet

- Entré au Conseil en 1971 pour un galop d'essai de 2 ans, puis à nouveau en 1981 pour ne plus le quitter.
- Il a tenté 2 fois l'élection à la Municipalité et 3 fois au grand Conseil en échouant de justesse.
- Il a par contre été brillamment élu président de notre Conseil en 1987 et réélu en 1988. Lors de cet exercice, il a même emmené le Conseil au Sântis Park près de St-Gall pour que les Conseillers puissent se faire une idée d'un éventuel Léman Park...
- Il a naturellement fonctionné dans toutes les commissions mais il restera dans les mémoires de la COFIN qu'il a présidé depuis 13 ans.

Je salue et remercie également deux anciens qui ont marqués notre assemblée et qui continuent :

- **M. Claude Schwab**, élu en 1996, membre de la COGEST et de nombreuses commissions, président de notre Conseil entre 2009 et 2011, et toujours parmi nous après une éclipse Municipale de 2011 à 2016, Il a également été député au Grand Conseil jusqu'à peu.
- **M. Yves Filippozzi**, élu au cc à fin 1989 et qui avait dès le début, en 1990 déposé une interpellation demandant l'étude du plan directeur communal, un objectif qu'il aura certainement l'occasion de poursuivre lors de la prochaine législature. Il a été élu président de notre Conseil en 2012 et été également très longtemps à la présidence des Pro Tyalos, aujourd'hui les Verts et été député au Grand Conseil.

Il a par contre un mérite tout particulier, c'est le record de participation à notre assemblée : il n'a, à ma connaissance, pas manqué de séance du Conseil, excepté lors d'une hospitalisation pour cause d'accident. Une telle assiduité est remarquable et exemplaire. Félicitations Yves.

J'ai encore un merci particulier à nos deux huissières et huissiers :

- *M. Michel Jeanmonod, je l'ai déjà salué lors de notre dernière séance, car il a œuvré plus de 10 ans dans cette fonction avec la précision et l'application qu'on lui connaît. Il cède la place mais officiera encore mardi pour une dernière danse dans les rangs avec l'urne de vote. Merci Michel*
- *Mme Iris Juvet, a pris le flambeau laissé par son défunt mari et a fonctionné à merveille avec discrétion et dévouement. Elle continuera l'année prochaine puisque nous aimerions passer à 3 huissières dès mars prochain. A l'année prochaine Iris.*

J'aimerais encore pour terminer remercier chaleureusement la personne sans qui un président n'est rien : Madame la secrétaire Ariane Wunderli pour sa disponibilité et son excellente collaboration; et naturellement aussi sa suppléante Mme Manuela Debernardi qui œuvre dans l'ombre, surtout lors des dépouillements.

M. Alain Bovay, Syndic prend la parole :

« Je tiens à remercier les Conseillères et Conseillers qui ont siégé au sein de cette assemblée délibérante.

Merci aux présidentes et présidents :

2016-18 Gabrielle Pasche

Qui nous a gratifié de sa bonne humeur à toute épreuve.

2016 (il y a 5 ans) aura aussi été marqué par le décès subi de notre huissier suppléant M. Bernard Juvet, si attentionné et sympathique.

2018-20 Jacques Reymond

Qui n'a jamais rompu avec sa capacité à rassembler tel un coach qu'il a toujours été. Jacques n'a pu terminer son mandat et le rôle qu'il avait à cœur d'assumer pour sa commune d'adoption.

2020-21 Jean-Luc Burgy

M. le Président en charge, votre parcours n'a pas été un long fleuve tranquille ! vous avez été un soutien important pour Jacques dans vos activités de vice-président. Puis, vous avez repris les destinées de la commune dans des conditions difficiles et au rythme des vagues de COVID !

En effet, le vendredi 13 mars, oui, un vendredi 13 ; qui sera gravé dans nos mémoires comme l'attaque terroristes à New York ! Le Conseil fédéral décrète l'interdiction des manifestations de plus de 100 personnes jusqu'à la fin du mois d'avril. Les écoles sont fermées jusqu'au 4 avril au moins, les cours devant se donner à distance. Vaud et Genève étendent la fermeture jusqu'à la fin avril. Ces décisions déclenchent un vent de panique chez les habitants, qui se ruent dans les magasins pour acheter des biens alimentaires. Les rayons se vident, les pâtes, le riz, les fruits et légumes et les produits congelés deviennent rapidement introuvables, tout comme les rouleaux de papier-toilette.

Ce n'était que le début et aujourd'hui nous sommes à la 5^{ème} vague !

Mais la vie doit continuer et nos institutions n'ont pas été épargnées par le déficit démocratique imposé par les contraintes. Le monde ne peut cependant pas s'arrêter de tourner.

Dans ces conditions atypiques, les autorités et notre Président du Conseil communal ont dû assumer le projet de fusion, puis les élections des nouvelles autorités

En 5 ½ ans, se sont 3 présidentes et présidents qui se sont succédés et par ailleurs tous les 3 engagés activement pour la fusion de la nouvelle commune de Blonay - Saint-Légier.... Il y a des signes qui ne trompent pas !

Ce fut un plaisir de travailler avec 3 présidences, ainsi qu'avec l'ensemble des membres du bureau. Merci pour ce que vous avez fait dans les coulisses ainsi que sur le devant de la scène pour les débats se déroulent de manière digne et respectueuse.

J'associe bien entendu notre fidèle huissière suppléante Mme Iris Juvet et notre huissier, Michel Jeanmonod qui sont toujours dévoués à nos bons soins. Tout comme Vincent Schott, notre policier de proximité.

Une page va se tourner pour une grande partie d'entre vous pour qui c'est la dernière séance.

Je souhaite remercier sincèrement toutes les personnes qui vont quitter le Conseil communal. Laissez-moi au nom de la Municipalité, vous transmettre toute notre gratitude pour tout ce que vous avez fait pour la collectivité St-Légerine. Puissiez-vous garder les meilleurs souvenirs de votre passage dans ce Conseil.

Aux Municipaux :

Je ne peux m'empêcher de commencer par mes collègues de la Municipalité en soulignant le bon état d'esprit qui a prévalu tout au long de cette législature... je dirai dans la totale sérénité jusqu'au prémices électoraux.... Où les réflexes se sont parfois devenus un peu plus clanistes ! Mais, c'est le jeu électoral et heureusement que ça ne dure que 3 à 4 mois sur 5 ans !

Mais, il faut savoir prendre de la hauteur et je peux déclarer que ce fut un plaisir pour moi de travailler en collégialité avec mes 4 collègues.

Deux membres de la Municipalité vont quitter leurs fonctions, je souhaitais les remercier très sincèrement de leur engagement en faveur de la collectivité St-Légerine.

Antoinette Siffert (PLR)

- *Conseillère communale de 1986 à 1991*
- *Secrétaire du Conseil communal de 1986 à 2016*
- *Préposée au service de la population de 1991 à 2011*
- *Municipale du 1^{er} juillet 2011 à fin 2021*
- *30 années de service du Conseil communal et 10 ans de Municipalité !*
- *En charge des forêts et des affaires sociales, ainsi que la petite enfance*

Antoinette Siffert a toujours été soucieuse de conduire ses dossiers avec une diligence pragmatique et de préserver l'intérêt de nos institutions. Et c'est une agréable collègue qui a décidé de prendre une retraite bien méritée et de la remercier pour sa loyauté.

Dominique EPP (GdI)

- *Conseiller communal de 1996 à 2006*
- *Municipal de 2006 à fin 2021*
- *En Charge du service de voirie, puis de l'Aménagement du territoire, des sociétés locales*

Je remercie Dominique Epp pour son attitude fair-play à la suite du résultat des élections, de son engagement politique durant près de 15 ans en faveur de notre commune.

Si j'ai signé des dossiers difficiles et impopulaires, Dominique Epp a été l'artisan malgré lui de la mise en place de la LAT et des zones réservées ou encore de PA pendant la pandémie, suscitant des réactions au sein de notre population.

Cette législature a été marquée par des événements importants et pour lesquels notre Conseil communal a été impliqué.

La réalisation du quartier de Grandchamp pouvant accueillir env. 300 habitants avec une large majorité d'appartements au tarif de loyers abordables pour recevoir de jeunes familles.

La réhabilitation du Château d'Hauteville qui a subi une cure de jouvence à 37 millions de francs quoi s'ajoute à un prix de vente de l'ordre de 50 millions et à la clé une activité économique qui sera assurée par l'Université américaine Pepperdine.

La préparation de la mise en oeuvre de la fusion des communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz largement plébiscité avec seulement 5 abstentions, puis la convention de fusion accepté à la majorité avec 53 voix et 6 avis contraires.

L'octroi en 2021 d'un Droit Distinct et Permanent (DDP) de superficie pour la construction des premiers logements à loyers abordables initié par la commune sur le site de Pic-Lune.

Le relancement des études pour l'amélioration des ressources en eau potable de la zone des Issalets - La Joux en Haute-Veveyse de Fégire pour disposer dans les 5 ans d'une eau potable de qualité et non traitée chimiquement et de turbiner celle-ci.

Le projet de réaménagement de la traversée du village et de ses abords

Cette législature, a vu aussi le taux d'imposition qui est resté pour le moins stable pour passer de 67% en 2018 à 68,5%

Enfin, j'aimerais ici souligner l'engagement de nos collaboratrices et collaborateurs communaux qui travaillent dans l'esprit dévoué au service à la population

Voyez-vous, l'émotion est toujours importante de se revoir tous ensemble et de pouvoir faire un point sur la législature écoutée, tant dans les réalisations que les événements qui ont marqué la vie de notre commune.

Pierre Corneille a écrit « Dans le bonheur d'autrui, je cherche mon bonheur. »

En effet, sachez que tout au long de mon mandat, je n'ai eu comme motivation que le bonheur de tous les habitants de la commune. A chaque fois que mes collègues et moi pouvions inaugurer telle ou telle réalisation, je sentais une joie m'envahir.

A chaque fois que je voyais des événements s'organiser, des personnes se parler et vivre heureux ensembles, je ressentis un vrai plaisir...

Le rôle du syndic d'une commune demande une vraie implication et comporte aussi ses difficultés, mais il procure tellement de satisfactions !

Pour cette prochaine année qui apporte à notre commune un changement historique, je vous souhaite, à toutes et tous, mes vœux de bonheur.

J'espère qu'elle vous donnera entière satisfaction dans votre vie personnelle et sera le temps d'un plein épanouissement.

Prenez soin de vous, prenez soin de nous et que vive Blonay - Saint-Légier ».

M. le Président prend la parole :

« Je tiens aussi naturellement à remercier tous les membres de la Municipalité qui m'ont aidé dans ma tâche et tout particulièrement M. le Syndic qui m'a toujours accordé son écoute et son

soutien à mes propositions. Ce fut un plaisir de collaborer avec vous toute et tous, ainsi que tout le personnel communal, particulièrement les personnes du secrétariat communal. Merci beaucoup.

Traditionnellement le président du Conseil adressait quelques propos lors de la dernière séance du mois de juin, mais cette fois c'est en décembre car mon mandat a duré 18 mois, grâce ou à cause de la fusion. Les débuts au mois de mai 2020 ont été un peu compliqués, suite au décès subit de mon prédécesseur Jacques Raymond et à la situation sanitaire particulière qui nous a fait déménager dans cette magnifique salle de sport, parfois un peu fraîche pour certains ou certains ! A part les travaux liés à la préparation de la fusion, cette année et demie a été marquée par les campagnes parfois musclées lors de la votation sur la fusion et pour les élections de l'automne dernier. Depuis septembre 2020, vous avez siégé 11 fois et adopté 30 préavis ; vous avez déposé 1 motion, 6 postulats et 4 interpellations et la Municipalité a répondu à 1 motion, 13 postulats et 4 interpellations, ce qui montre un bon rattrapage d'anciens postulats, peut-être lié à la volonté de « vider la pile » avant la fusion.

J'aimerais donc vous remercier de votre confiance et de votre indulgence pour les quelques couacs qui ont pu se produire et pour l'attitude correcte lors des débats qui ont montré la diversité des opinions et propositions tout en restant la plupart du temps constructive. Les nombreuses séances de commission ont montré votre grand engagement ainsi que celui des Municipaux et la présence aux séances du Conseil s'est améliorée, même s'il y a encore un bon potentiel d'amélioration... Ma reconnaissance va également aux épouses, époux et familles pour avoir accepté les absences de leurs chers élus et élues ; j'y associe naturellement également mon épouse.

« La fusion est consommée, maintenant il faut la digérer », dirait un bon-vivant un peu gourmand. En effet, si la Municipalité devra faire fonctionner cette commune, nous aurons également du pain sur la planche au niveau du Conseil communal : la mise en commun des pratiques et du fonctionnement du bureau, des cahiers des charges de chacun, les relations avec les responsables de parti et avec la Municipalité, sans compter la mise en oeuvre d'outils modernes liés à la taille de notre Conseil. De plus, la révision de nombreux règlements nécessitera beaucoup de séances de commissions diverses et provoquera certainement de beaux débats.

Tout cela pour vous dire que j'ai pris un grand plaisir à cette tâche et fonction de président : c'est une expérience unique et enrichissante qui m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement et les rouages d'une administration communale et surtout faire mieux votre connaissance et créer de nouveaux liens. Ces nombreux échanges et discussions ont façonné une magnifique occupation pour un jeune retraité actif qui ne s'est pas ennuyé une minute !

Pour terminer, je souhaite une bonne retraite politique à ceux qui quittent le Conseil, une bonne continuation aux prochains Conseillers communaux et Municipaux, ainsi que d'excellentes fêtes de fin d'année en bonne santé à toutes et à tous. Et naturellement mes meilleurs vœux pour un développement harmonieux de notre beau bébé de 12'000 habitants ».

M. le Président invite ensuite les Conseillers à déposer leur zappette auprès des huissiers et se réjouit de retrouver celles et ceux qui participent au repas de fin d'année et souhaite une bonne rentrée aux autres.

Il adresse également à toutes et tous ses meilleurs vœux pour ces fêtes de fin d'année ; prenez soin de vous !

La parole n'est plus demandée, M. le président clôt la discussion.

La séance est levée à 20h15

Le président

La secrétaire

Jean-Luc Bürgy

Ariane Wunderli

PROVISOIRES